

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2022

Table des matières

PRESENTATION	3
LE CONTEXTE INTERNATIONAL EN 2022.....	3
LE CONTEXTE ZONE EURO EN 2022	4
LE CONTEXTE FRANCE EN 2022	4
LOI DE FINANCES 2022.....	5
REGION AUVERGNE RHONE-ALPES : DOB 2022.....	6
DEPARTEMENT DU RHONE : DOB 2022	6
CCBPD - COMPTE ADMINISTRATIF PROVISoire 2021	7
LES RESSOURCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES	7
Les recettes de fonctionnement.....	7
L'évolution des taux d'imposition :.....	9
L'évolution de la DGF (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation).....	10
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	11
L'évolution des dépenses de fonctionnement.....	11
LA SECTION D'INVESTISSEMENT	11
Les engagements pluriannuels	11
Les opérations d'équipement et les dépenses non individualisées	13
Les recettes d'investissement.....	13
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLE	13
Pôle administration et coopération territoriale	13
Pôle Activité et mobilité.....	14
▪ Economie	14
▪ Mobilité.....	16
Pôle infrastructure du territoire	16
▪ Bâtiments (domaine, gymnases, centre aquatique).....	16
▪ Voirie.....	17
▪ Rivières.....	18
Pôle jeunesse et services	18
▪ Petite enfance	18
▪ Enfance.....	19

▪ Jeunesse.....	20
▪ Social	20
Pôle environnement et habitat.....	20
▪ PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial – CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique.....	20
▪ Déchets	22
▪ Agriculture	23
▪ Habitat	24
▪ Urbanisme – Système d’Information Géographique (SIG)	25
▪ Gens du voyage.....	25
Pôle rayonnement du territoire.....	26
▪ Tourisme :	26
▪ Culture – Pays d’Art et d’Histoire (PAH)	26
▪ Communication.....	26
VUE D’ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2022	27
LA DETTE	27
LES CHARGES DE PERSONNEL	29

PRESENTATION

- Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape obligatoire du cycle budgétaire annuel pour les communes de plus de 3 500 h et pour les EPCI (Art L.5211-36 CGCT) comportant au moins une commune de plus de 3 500 h (Cas de la CCBPD : 4 communes dans la CCBPD de plus de 3 500 h).
- Il intervient dans les deux mois précédant l'examen du budget (Prévu pour le 23 mars 2022) et se tiendra lors du Conseil Communautaire du 23 février 2022 dans les conditions fixées à l'article 25 de notre règlement intérieur. Il permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation financière.
- Il s'appuie sur un rapport présentant les orientations budgétaires de l'exercice, les engagements pluriannuels envisagés, la gestion de la dette et compte tenu de la population de notre EPCI supérieure à 10 000 h, ce rapport comporte en outre une présentation de la structure et de l'évolution des effectifs et des dépenses de personnel, des avantages en nature.
- Le débat ne revêt pas de caractère décisionnel et il en est pris acte par une délibération spécifique.
- Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est transmis au représentant de l'Etat dans le Département, aux 32 Communes membres de l'EPCI, et il est publié (Mise en ligne site internet).

LE CONTEXTE INTERNATIONAL EN 2022

- L'économie mondiale rebondit malgré des répliques épidémiques de COVID 19 : Replis généralisés des PIB en 2020 et retour des croissances positives en 2021 – Vaccinations – Plans de soutien budgétaires massifs.
- Les Etats Unis ont redémarré plus vite que le reste du monde : Campagne de vaccination rapide, moins de mesures restrictives mais mortalité plus élevée.
- L'Europe a peiné davantage à repartir, avec des plans de soutien plus hétérogènes en fonction des capacités respectives des Pays et des règles sanitaires plus strictes.
- La Chine a largement dépassé son niveau de pré-pandémie.
- Puis de successives vagues de contamination sur différents continents, la remontée des prix de l'énergie, la pénurie de biens intermédiaires, la désorganisation des chaînes logistiques et la pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs sont venus ralentir la vigueur de la reprise.
- Le niveau de PIB préalable à la pandémie devrait être rejoint dans la plupart des grandes économies au premier semestre 2022 : La croissance mondiale évolue de -2,8 % en 2020, à +5,7 % en 2021 pour se stabiliser à +4 % en 2022.

LE CONTEXTE ZONE EURO EN 2022

- Les activités de service, dont le tourisme qui a bénéficié des allègements des contraintes de déplacement grâce à la hausse de la couverture vaccinale, ont rattrapé une partie des pertes subies antérieurement.
- L'industrie européenne a engrangé d'importantes commandes mais contraintes par la pénurie de certains composants et par les difficultés d'approvisionnement.
- La hausse importante des prix de l'énergie a été l'un des principaux facteurs d'accélération de l'inflation (4,1 % en octobre 2021).
- Les banques centrales des pays du G7 ont maintenu des conditions monétaires et financières accommodantes au cours de 2021, et la BCE a maintenu un quasi statu quo.
- La croissance en zone euro évolue de -6,5 % en 2020, à +5,1 % en 2021 et devrait ralentir progressivement à +4,1 % en 2022.

LE CONTEXTE FRANCE EN 2022

- Malgré un quatrième vague épidémique (variant Delta), l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort en 2021 qu'en 2020 (Levée des restrictions sanitaires en mai-juin 2021 favorisant la reprise de l'activité).
- Rebond 2021 de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure : reprise de la demande dans le secteur des services (hébergement – restauration), progression de la consommation des ménages, de la consommation publique mais légère baisse de l'investissement.
- Dans ce contexte favorable, il est prévu un retour de l'économie française à son niveau pré-pandémique avec quelques points de vigilance (Arrivée de nouveaux variants de la maladie impactant les chaînes de valeurs mondiales, difficultés d'approvisionnement de nombreuses entreprises françaises).
- L'onde de choc est amortie sur le marché du travail, taux de chômage à 7,6 % fin 2021, meilleur qu'avant la pandémie, mais retour des difficultés de recrutement (Rétention de la main d'œuvre par les dispositifs de chômage partiel et difficultés de remobilisation).
- L'inflation transitoire se prolonge : baisse en 2020 (0% en décembre 2020), puis augmentation en 2021 (2,6% Indice des Prix à la Consommation en octobre 2021) dû essentiellement à la composante énergie (donc encore plus sensible pour les Collectivités sur bases énergie et salaires principalement).

- Les incertitudes concernant la pénurie de certains biens intermédiaires, le niveau élevé du prix des énergies, rendent les projections d'inflation incertaines avec très vraisemblablement un caractère haussier.
- Les entreprises se portent bien, avec de bons résultats, à la suite de la protection efficace de l'Etat (Fond de solidarité, prise en charge du chômage partiel, prêts garantis par l'Etat, baisse de l'IS) complété par la reprise de la demande. Les faillites ont connu une baisse d'ampleur jamais observée jusqu'alors. Augmentation des taux d'investissement et des profits. Une situation qui devrait se poursuivre sur 2022.
- Les finances publiques verront une réduction du déficit en 2022 et compteront sur une conjoncture économique favorable dépendant principalement de la consommation des ménages avec deux risques liés à l'inflation plus élevée et à un marché du travail moins dynamique que prévus.
- Investissements publics à long terme (France 2030) dont 3 à 4 Md€ sur 2022 (Total 30 Md€ / 5ans).

LOI DE FINANCES 2022

- Transferts financiers Etat vers collectivités locales : 105,5 Md€ (soit +1,2% par rapport à 2021)
- Montant de la DGF 2022 : 26,798 Md€ (Pas d'évolution globale mais individuelles pour certaines collectivités).
- Dotation liée à la crise sanitaire prolongée à destination des EPCI à fiscalité propre si budget principal entre 2019 et 2021 est en diminution d'épargne brute supérieure à 6,5 % et pertes de recettes tarifaires ou pertes de redevances DSP.
- Soutien à l'investissement local 2022 : 2,1 Md€ aux Communes et aux EPCI (DETR 1 046 M€, DSIL 907 M€, DPV 150 M€).
- Hausse de la péréquation verticale : + 230 M€ sur un total de 8 677 M€ dont +30 M€ en dotation d'intercommunalité sur un total de 1 623 M€.
- Dégrèvement puis suppression de la TH sur résidences principales pour 20 % des ménages encore soumis : Exonération de 65 % en 2022 – Compensation Etat par fraction de TVA.
- Ajustement des modalités de calcul de perte de TH.
- Précisions sur l'AC et sur la DSC (dotation de solidarité communautaire).
- Taxe d'aménagement : obligation de transfert de tout ou partie Communes vers EPCI. Pas d'impact sur le BP 2022, mais interviendra sur le BP 2023.

REGION AUVERGNE RHONE-ALPES : DOB 2022

- DOB Région les 14 et 15 octobre 2021.
- Budget 2022 : Pilotage très étroit des dépenses de fonctionnement pour un résultat d'autofinancement de haut niveau – Priorité absolue à l'investissement, accompagnement de la reprise économique, priorités santé, sécurité et relocalisation des emplois – Stratégie sans dettes supplémentaire et sans hausses d'impôts sur les ménages.
- Santé : Offre de santé dans les communes rurales – Investissements dans les hôpitaux de proximité et les maisons de santé – Développement des actions de prévention.
- Sécurité des habitants : Transports régionaux – Lycées – Commerçants, artisans, chefs d'entreprises – Soutiens aux communes vidéoprotection et polices municipales – Femmes victimes de violences conjugales.
- Economie : Octroi des aides via une charte de préférence régionale – Relocalisation des emplois et réindustrialisation du territoire – Fonds souverain ouvert aux épargnants garantis par la région – Défense du revenu des agriculteurs et soutien de leurs investissements – Renforcement de l'attractivité touristique – Soutien du pouvoir d'achat des familles.
- Contrat Ambition Région en cours de délibération : notre Collectivité a déposé un dossier.

DEPARTEMENT DU RHONE : DOB 2022

- DOB département le 28 janvier 2022.
- Le département s'est doté de lignes directrices de gestions financières pour la période 2022-2027 : Priorité au financement des équipements stratégiques – Maintien de ratios sains et notamment du niveau d'autofinancement – Poursuite d'une trajectoire de désendettement.
- Ses orientations budgétaires pour 2022 :
 - Stratégie financière forte tenant compte de la perte d'une partie très significative de son autonomie fiscale,
 - Des prévisions de recettes arrêtées dans le cadre d'une prospective prudente, notamment quant aux droits de mutation à titre onéreux,
 - Une nouvelle structuration des politiques publiques,
 - Une priorité au financement des équipements stratégiques indispensables aux rhodaniens par autofinancement élevé, maîtrise des dépenses de fonctionnement et maintien de la trajectoire de désendettement,
 - Des lignes de gestion claires et ambitieuses en matière de ressources humaines.
- Rappel concernant notre collectivité : Le pacte Rhône de 900 000 € sur trois ans à destination de l'Espace Pierres Folles.

CCBPD - COMPTE ADMINISTRATIF PROVISOIRE 2021

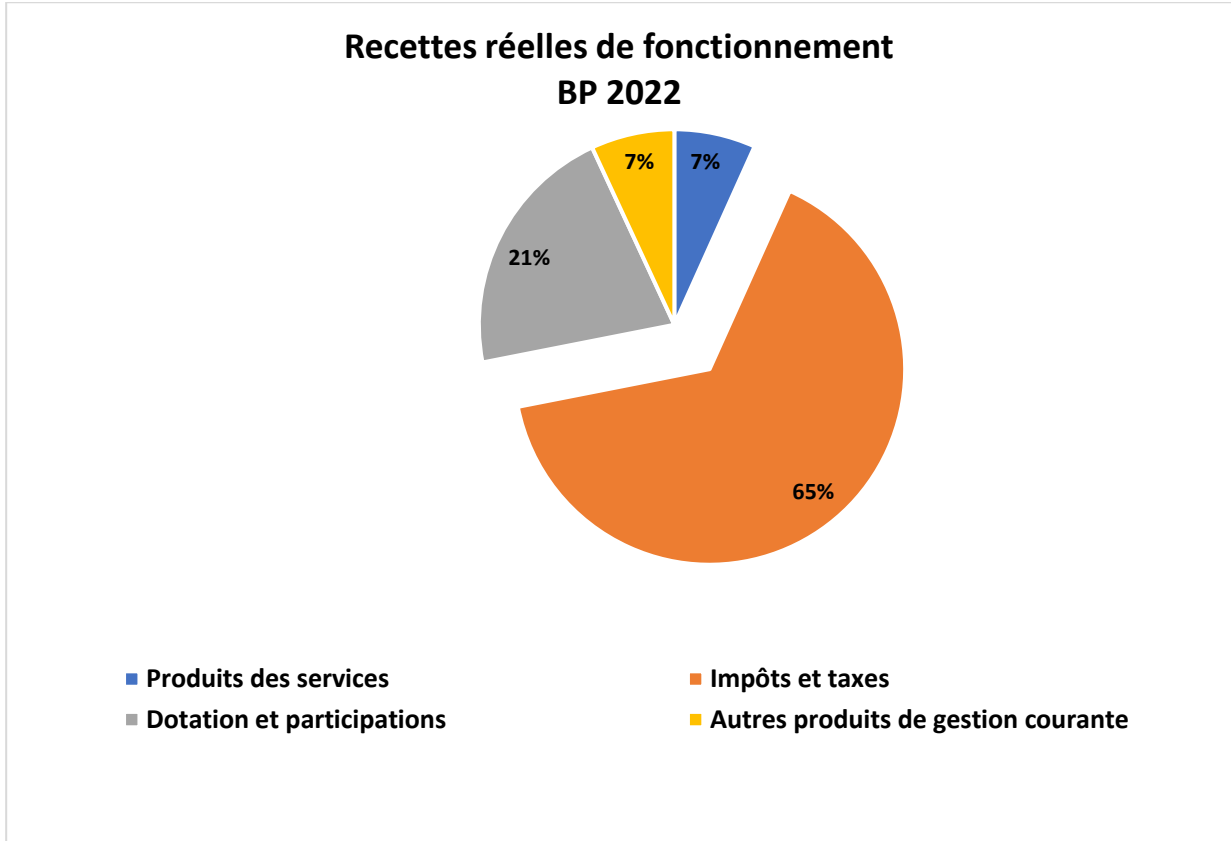
Recettes de fonctionnement	2019	2020	2021 provisoire
013 - Atténuations de charges	102 070,78	80 839,27	65 613,57
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 876 523,67	1 327 478,62	1 775 271,11
73 - Impôts et taxes	730 862,06	730 862,08	4 667 330,00
731 - Fiscalité locale	14 673 727,97	14 952 617,87	11 521 729,28
74 - Dotations et participations	5 412 470,17	5 121 329,30	5 627 068,86
75 - Autres produits de gestion courante	939 749,80	848 488,41	2 260 239,75
76 - Produits financiers	-	-	-
77 - Produits spécifiques	220 509,67	687,68	11 991,52
Total général	23 955 914,12	23 062 303,23	25 929 244,09
Dépenses de fonctionnement	2019	2020	2021 provisoire
011 - Charges à caractère général	4 462 488,79	4 052 585,38	4 435 446,74
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 715 509,21	4 609 129,17	5 068 354,91
014 - Atténuations de produits	5 565 947,81	5 841 947,13	6 141 664,58
65 - Autres charges de gestion courante	3 803 840,80	3 948 650,20	4 343 790,89
66 - Charges financières	410 266,73	359 845,43	309 700,16
67 - Charges spécifiques	32 687,46	10 072,25	22 908,61
Total général	18 990 740,80	18 822 229,56	20 221 865,89
Marge d'autofinancement	4 965 173,32	4 240 073,67	5 707 378,20
6217 et 6218 MAD de personnel (voirie, ALSH, PAH, etc)	562 019,14	425 124,93	560 458,79
Charges de personnel	4 153 490,07	4 184 004,24	4 507 896,12

La marge d'autofinancement dégagée en 2021 comprend le remboursement partiel du contentieux piscine pour 1 168 520 € : les travaux seront réalisés en 2022 en fonctionnement.
Cette marge est en progression de 7,05% en neutralisant ce remboursement.

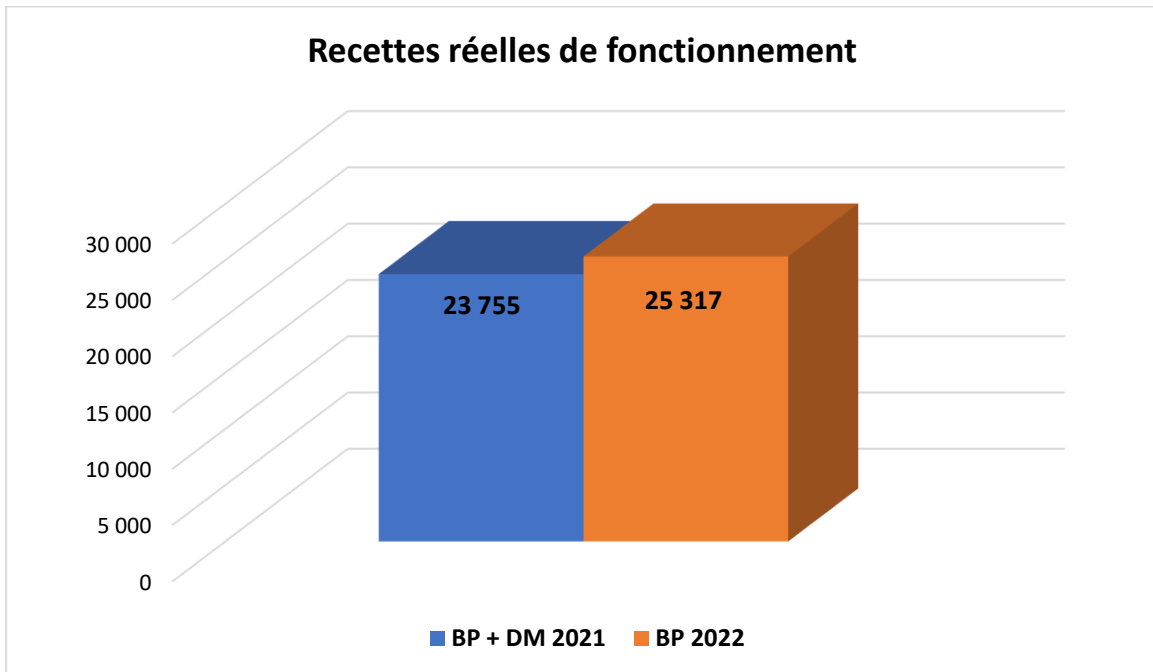
LES RESSOURCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BEAUJOLAIS PIERRES DOREES

Les recettes de fonctionnement

Les ressources de fonctionnement de la collectivité sont principalement constituées de la fiscalité. (65% du total des recettes réelles), les autres recettes provenant des dotations et participations et des produits des services. Pour 2022, les recettes de fonctionnement sont stables par rapport aux recettes réalisées en 2021.



A ce stade de la préparation budgétaire les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 25,317 M€



La variation des recettes de fonctionnement est de 4.24% (En neutralisant le solde du remboursement 555 202 € du contentieux piscine)

L'évolution des taux d'imposition :

Les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2022.

Pour rappel, l'année 2020 était la dernière année de perception de la taxe d'habitation sur les résidences principales. A partir de 2021, celle-ci a été affectée directement à l'Etat et la Communauté de Communes a bénéficié d'une part de TVA versée par l'état pour neutraliser l'impact. La Communauté de Communes continue à percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (pour mémoire en 2021, ce produit s'élevait à 219 701 €)

Le gouvernement table sur une augmentation de 5,5% des recettes de TVA en 2022. Dans l'absolu, la part revenant à la Communauté de Communes devrait donc augmenter par rapport à 2021. Par prudence, il a été retenu de ne pas faire évoluer ce produit sur 2022.

Les bases d'imposition 2022 seront notifiées par les services fiscaux fin mars 2022. Le budget est donc préparé sans hypothèse d'évolution sauf pour la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises pour lesquelles les montants prévisionnels ont été communiqués.

La fiscalité non affectée :

	2021	2022
Compensation TH	4 138 357	4 138 357
Taxe Foncière Non Batie (TFNB)	73 049	73 049
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	4 169 635	4 169 635
TH résidences secondaires	219 701	219 701
Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)	2 262 881	2 236 306
Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)	487 670	487 670
Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux (IFER)	213 275	213 275
Dotations de compensation de la réforme de la taxe professionnelle	173 802	173 802
TOTAL	11 740 391	11 713 817

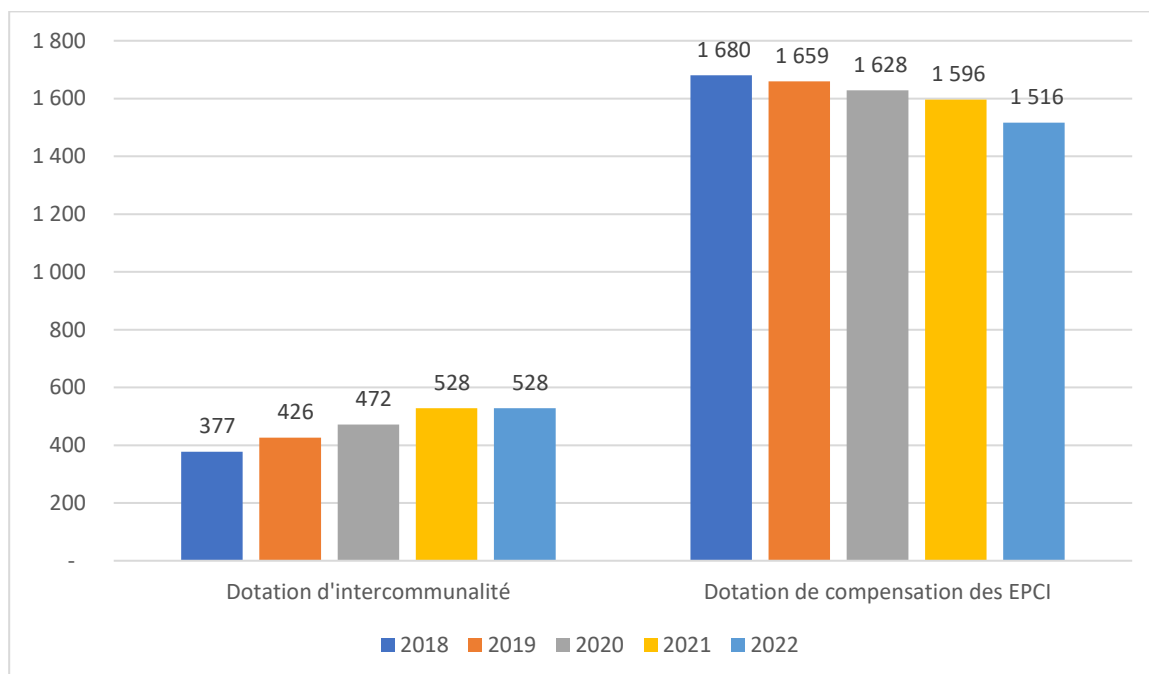
La fiscalité affectée :

- La TEOM : Il a été retenu de ne pas augmenter le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, le reliquat de produits de la taxe en 2021 finançant le léger déficit 2022.
- La redevance spéciale pour les déchets des entreprises : le règlement a été modifié en 2020, la redevance est calculée forfaitairement selon le tonnage de déchets produits.
- La taxe de séjour : Le produit de la taxe de séjour, après avoir subi les conséquences de la crise sanitaire, devrait augmenter. Ce produit est reversé à l'Office de Tourisme Intercommunal.
- La taxe GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), présentera un produit attendu en augmentation pour prendre en compte l'adhésion à l'Etablissement Public Territorial du Bassin Saône Doubs (+ 6 000 €)

TEOM	4 108 000
RS	150 000
Taxe de séjour	82 500
Taxe GEMAPI	451 359
TOTAL	4 791 859

L'évolution de la DGF (dotation d'intercommunalité et dotation de compensation)

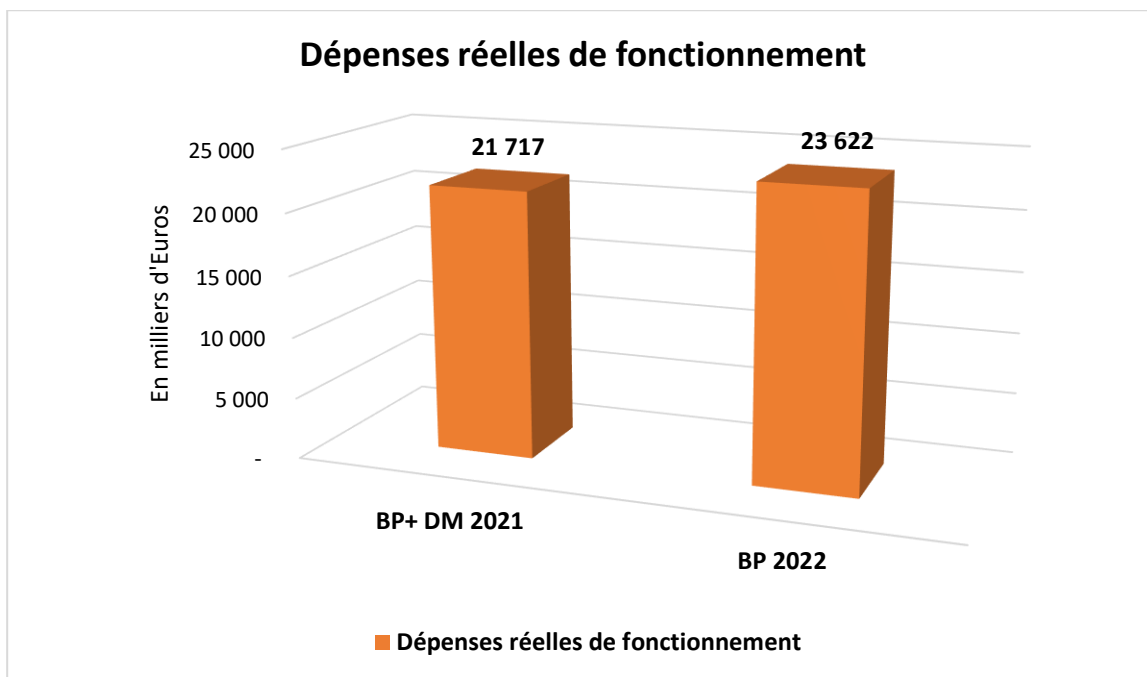
La dotation d'intercommunalité n'est pas connue à ce jour, mais son montant devrait être en progression : néanmoins, il a été décidé de maintenir le même montant qu'en 2021. Concernant la dotation de compensation, qui correspond à l'ancienne compensation « part salaires de la taxe professionnelle », son montant est en diminution chaque année. Aussi une baisse de 5% est estimée quant à cette dotation.



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

L'évolution des dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement découlent de l'ensemble des services réalisés pour les habitants du territoire dans le cadre des compétences exercées par notre Collectivité. L'objectif reste l'optimisation des coûts des missions actuelles afin de disposer de capacités à les développer, et à préserver la capacité d'autofinancement pour financer les projets d'investissement. A ce stade de la préparation du budget 2022, la tendance est la suivante :



La variation des dépenses réelles de fonctionnement est de + 1.45% en neutralisant les travaux liés au contentieux piscine (1,591 M€).

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les engagements pluriannuels

L'évolution des engagements pluriannuels est présentée dans le tableau ci-dessous. En 2022, il est proposé d'augmenter les autorisations de programme suivantes :

- + 400 000 € pour la crèche d'Anse 2
- + 487 000 € pour la crèche de Chazay 2

Il est aussi proposé de créer 3 nouvelles autorisations de programme : pour la voirie 2022-2025, pour la réhabilitation du gymnase de Chazay et pour l'agrandissement du siège de la CCBPD.

	2018	2019	2020	2021	2022			2023	2024	2025	TOTAL AP
	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Reliquat 2021	prévisionnel	Total prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	Prévisionnel	
52 - Bordelan	250 000,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00	250 000,00			1 500 000,00
53 - Crèche Anse 2		-	27 605,01	110 965,35	1 361 429,65	699 999,99	2 061 429,64	400 000,00			2 400 000,00
54 - Crèche de Chazay 2		41 061,53	29 701,19	60 498,19	1 168 739,81	612 999,28	1 781 739,09	487 000,00			2 400 000,00
55- Réhabilitation extension EPF		94 519,05	408 764,47	435 235,81	5 295 764,19	2 424 751,00	7 720 515,19	1 340 965,48			10 000 000,00
56 - Réhabilitation gymnase de Chazay						200 000,00	200 000,00	200 000,00	1 400 000,00	300 000,00	2 100 000,00
57 - Agrandissement du siège						500 000,00	500 000,00	1 500 000,00	1 000 000,00		3 000 000,00
35 - Voirie 2022 - 2025						4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 000 000,00	4 465 709,00	16 465 709,00
	250 000,00	385 580,58	716 070,67	856 699,35	7 825 933,65	8 687 750,27	16 513 683,93	8 177 965,48	6 400 000,00	4 671 896,00	38 065 709,00

Le financement de ces engagements pluriannuels :

	53 Crèche Anse 2		54 Crèche Chazay 2		55 Espace Pierres Folles		56 Gymnase de Chazay		57 Extension Siège	
Subventions	930 603	36%		0%	2 788 610	28%		0%		0%
FCTVA	426 500	16%	393 700	16%	1 640 400	16%	344 400	16%	492 120	16%
emprunts		0%		0%	5 000 000	50%		0%		0%
Autofinancement	1 242 897	48%	2 006 300	84%	570 990	6%	1 755 600	84%	2 507 880	84%
TOTAL	2 600 000		2 400 000		10 000 000		2 100 000		3 000 000	
Subvention espérée	ADEME travaux géothermie Contrat Ambition Région		CAF Contrat Ambition Région				Département Etat		Etat	

Les opérations d'équipement et les dépenses non individualisées

En milliers d'Euros	BP 2022
20 - Domaine	98
36 - Piscine	85
37 - Aire de grands passages	5
44 - Sports	55
45 - Zones économiques	485
47 - Interventions foncières	70
50 - Déchetteries	404
51 - Crèches	172
Capital des emprunts	1 129
Immobilisations incorporelles	109
Subventions d'équipement versées	146
Immobilisations corporelles	206
Immobilisations en cours	536
Opérations sous mandat	1 143
TOTAL	4 643

Les recettes d'investissement

En milliers d'euros	BP 2022
Produits des cessions	150
FCTVA	3 702
Subventions d'investissement	2 859
Emprunt et dettes	A définir
Opérations sous mandat	1 282

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES PAR POLE

Pôle administration et coopération territoriale

Le budget de ce pôle regroupe principalement les dépenses non individualisables par pôle de spécialité (les dépenses et recettes du siège, les emprunts non individualisables, les salaires des services de

direction et des services ressources, les indemnités des élus, les attributions de compensations, les recettes issues de la fiscalité et les dotations d'Etat).

- Service informatique : Ce pôle gère aussi le service informatique. L'augmentation globale du nombre d'agents a pour conséquence l'accroissement des parcs informatique et téléphonique. La sauvegarde des données du serveur et des comptes Office 365 doit passer en Cloud en 2022.
- Pool de véhicules : L'augmentation globale du nombre d'agents rend nécessaire l'acquisition d'un véhicule supplémentaire. De plus, un véhicule diesel sera remplacé par un véhicule plus écologique.

Pôle Activité et mobilité

▪ Economie

La loi NOTRe du 7 août 2015 renforce le rôle des communautés en matière de développement économique : transfert obligatoire de la totalité des zones d'activité, de la promotion du tourisme, de la politique locale du commerce...

Plusieurs leviers sont actionnés pour faciliter et développer l'activité économique du territoire :

- En créant des zones d'activités,
 - En facilitant l'implantation des entreprises ou en aidant à la création d'entreprises via Initiative Beaujolais, via le SMB avec la politique d'accueil...
 - En aidant pour financer les investissements des commerces de proximité,
 - Ou encore en animant le territoire pour mettre en relation les entreprises entre elles, les chercheurs d'emplois, les jeunes et les institutionnels afin de créer une synergie locale.
- **ZA les Bruyères à Bagnols (Budget annexe)** : La première phase des travaux est terminée, les 5 lots ont été vendus à hauteur de 45 € HT le m² soit 328 050 € HT. Une parcelle de 3769 m² est encore en réserve foncière. La finition de voirie pour un montant de 50 747 € HT est programmée fin 2022 avec la fin des travaux sur les lots.
 - **ZA les Varennes à Chazay d'Azergues (Budget annexe)** : Les travaux de la première phase sont achevés. Il reste 2 lots sous compromis et dont les ventes seront signées courant février. Les permis de construire sont tous purgés. La deuxième phase qui concerne la finition de voirie (65 805 € HT) devrait se faire début septembre 2022.
 - **ZA le Maupas à Theizé (Budget annexe)** : L'étude 4 saisons est terminée. Les mesures ERC (éviter, réduire et compenser) sont en cours. L'expropriation du propriétaire de la dernière parcelle nécessaire pourra être engagée si aucun accord n'est trouvé. Les dossiers administratifs (dossier de loi sur l'eau, étude de défrichement, et permis d'aménager) devront être constitués.
La mise en conformité des réseaux a été réalisée sur l'ensemble de la zone et les réseaux assainissement seront rétrocédés au SMAPS cette année.
 - **ZA de Frontenas** : une extension de 1,5 Ha est toujours en cours avec la CCIB, aménageur.

- **ZA Champ de Cruy** : Le dossier est encore prolongé suite aux demandes de la DREAL, ce qui compromet la réalisation de cette zone. Une recherche de compromis est à l'étude avec les services de l'Etat.
- La CCBPD poursuit sa participation à hauteur de 250 000 € au **Syndicat Mixte du Bordelan**. La DDT devrait donner ses conclusions d'ici la fin de l'année. Les travaux devraient pouvoir commencer en 2023.
- La rénovation de la voirie de la **ZA des Rablières à Ambérieux** est prévue cette année, suite aux travaux de raccordement au réseau d'assainissement, pour un montant de 350 000 €.
- Le marché pour **l'entretien des espaces verts sur les ZA communautaires** a été reconduit pour 3 ans en 2 lots pour un montant annuel de 51 142,93 € TTC. Les entreprises ID Verde et Chazal ont été retenues.
- Une enveloppe de 80 000 € HT permettra de financer des **travaux divers sur les zones d'activités** pour qu'elles demeurent attractives et bien entretenues.

Commerce et artisanat

La CCBPD poursuit son engagement dans le soutien aux commerces, artisans, et circuits courts avec :

- Une enveloppe de 50 000 € annuelle en cofinancement de l'aide de la Région « financer mon investissement commerce de proximité » pour la reprise, la création et la rénovation des commerces et vitrines,
- Une participation à Initiative Beaujolais à hauteur de 10 000 € annuels pour l'octroi de prêts d'honneur,
- La digitalisation des acteurs économiques du territoire de la CCBPD qui est en cours, un déploiement de la solution numérique étant prévue fin du premier semestre 2022. Les dossiers de subvention ont été déposés et la Région a d'ores et déjà validé le dossier à hauteur de 50%.

Hôtel d'entreprises de la Buissonnière à Anse (Budget annexe)

Dans le cadre du CRTE, et suite à l'étude de ALTE 69, une subvention de 590 400 € a été obtenue pour réaliser la rénovation énergétique du bâtiment pour un montant total de 738 000 € HT. Un emprunt de 147 600 € a été levé pour couvrir le montant non subventionné. La maîtrise d'œuvre a été attribuée au cabinet d'architecte Frenoy. Les travaux débuteront au deuxième semestre 2022.

Emploi - formation

Les Rencontres Entreprises / Jeunes sont prévues le 12 mai 2022 avec l'objectif de rapprocher les jeunes et les chercheurs d'emplois avec les entreprises du territoire.

Ces actions sont menées avec les commissions jeunesse et agriculture sur les thèmes transversaux de l'emploi et de la mise en réseau des jeunes et chercheurs d'emplois, et avec les acteurs économiques du territoire qui ont des difficultés à recruter. Cette mise en réseau facilitera l'orientation des jeunes, l'embauche, et la reconversion des chercheurs d'emploi.

Une enveloppe de 17 000 € est prévue pour financer les animations correspondantes sur le territoire.

La CCBPD participe en outre à la mission locale à hauteur de 55 000 €.

▪ **Mobilité**

A compter du 1^{er} janvier 2022, la Communauté de Communes devient membre du nouvel Etablissement public du SYTRAL.

Conséquences :

- On espère une amélioration du service qui pourrait être mis en place en septembre 2023 – Le SYTRAL réfléchit à une nouvelle tarification zonale.
- Une incidence financière.

Dès 2022, une première évolution du versement transport (payé par les entreprises de plus de 10 salariés) :

Le versement transport de 0,5% en 2021 passe à 0,6% en 2022, auquel s'ajoute 0,1% pour financer les actions mobilité de notre collectivité.

Donc une recette nouvelle de 163 177 €. L'évolution de ce taux va se poursuivre pour arriver à 1% en 2025 par le SYTRAL et 0,1% par Communauté de Communes, soit 1.1%.

Par ailleurs la Communauté de Communes va participer au financement du SYTRAL à hauteur de 2€ par habitant soit 107 038 €.

La Communauté de Communes a été retenue dans le cadre de l'Appel à projet TENMOB (Territoires de Nouvelles Mobilités Durables). Elle est financée à 50% (soit 25 000 €) pour établir un plan local des mobilités.

Le marché pour le Transport des Personnes Isolées (TPI) sera renouvelé au 1^{er} semestre 2022.

On compte 14 nouveaux adhérents en 2021.

Ce service est utilisé principalement pour le transport des personnes vers des centres de jour pour personnes âgées.

Le budget reste inchangé.

Pôle infrastructure du territoire

▪ **Bâtiments (domaine, gymnases, centre aquatique)**

Travaux d'entretien dans nos équipements sportifs :

- Rénovation des peintures du gymnase de Chatillon, de la salle de tennis de Chazay (Marise Bastié), du local vestiaire de la piste d'athlétisme de Anse,
- Entretien des espaces extérieurs (mare Salle de tennis Marise Bastié à Chazay à nettoyer et à raccorder au réseau EP, clôture à remplacer à la salle de tennis de Chazay),
- Réparation de menuiseries extérieures et intérieures du gymnase de Chatillon,
- Achat de matériel d'entretien des espaces verts pour certains travaux en régie,
- Réhabilitation de la salle des sports du Val d'Oingt : La réhabilitation de la salle des sports se termine avec beaucoup de retard donc les derniers paiements d'entreprises se feront sur 2022.
- Réhabilitation de la salle des sports Jean Mermoz à Chazay : Les études sur la réhabilitation de la salle des sports ont été lancées en 2022 et devraient se poursuivre jusqu'en 2023 afin d'appréhender au mieux l'ensemble des problématiques de l'ouvrage. Le budget de ce projet est de 2 100 000 € TTC,

- Réhabilitation du centre aquatique AQUAZERGUES à Anse : Dans le cadre du dossier contentieux sur les malfaçons constatées dès l'ouverture du bâtiment et concernant l'enveloppe du bâtiment (infiltrations, ponts thermiques, ...) le Tribunal Administratif a donné raison à la Communauté de Communes qui va recevoir des remboursements des entreprises pour pouvoir réaliser les travaux de remise en état. L'année 2022 sera consacrée à la détermination du besoin en vue de la reprise des non-conformités, à la recherche des bureaux d'études et aux débuts des études.

Siège de la CCBPD :

- Aménagements pour l'accueil des agents (vitrophanie, cloisonnements, mobilier...),
- Déplacement du panneau d'affichage dynamique,
- Extension du siège : Le programme est en cours de rédaction. La consultation en vue du choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre sera lancée pour permettre un début de réalisation au plus tôt. Le montant du projet devrait être de 3 000 000 € TTC.

Domaine des Communes :

- Remplacement du groupe froid alimentant les salles et le siège de la CC,
- Rénovation des peintures côté cuisine,
- Amélioration de l'éclairage nocturne,
- Entretien des équipements audiovisuels.

Centre aquatique Aquazerques à Anse :

- Relamping,
- Réparations d'urgences diverses (fuites, menuiseries extérieures...).
- Réhabilitation du centre aquatique : Dans le cadre du dossier contentieux sur les malfaçons constatées dès l'ouverture du bâtiment et concernant l'enveloppe du bâtiment (infiltration, ponts thermiques, ...) le Tribunal Administratif a donné raison à la Communauté de Communes qui va recevoir des remboursements des entreprises pour réaliser les travaux de remise en état. L'année 2022 sera consacrée à la détermination du besoin en vue de la reprise des non-conformités, à la recherche des bureaux d'études et aux débuts des études.

Espace Pierres Folles :

Le démarrage de la deuxième phase opérationnelle du chantier aura lieu au printemps 2022. Le montant de ces travaux est estimé à 8 300 000 € TTC.

▪ Voirie

Cette compétence est exercée par les communautés de communes existantes antérieurement à la création de notre Collectivité et ceci depuis 2003.

Le budget annuel est de :

- 1 048 k€ en fonctionnement
- 2 573 k€ en investissement (hors report antérieur)

A compter de 2022, les dépenses de voirie seront gérées en autorisation de programme pour la période 2022-2025. Une autorisation de plus de 16 M€ sera ouverte regroupant les enveloppes annuelles et les reports des années antérieures, avec un crédit de paiement prévu à la hauteur de 4 M€ pour 2022.

L'année 2021 a permis de poursuivre l'exécution des travaux préventifs et curatifs malgré le retard lié au contexte sanitaire.

Il faut poursuivre les travaux préventifs afin de pérenniser nos voiries. Nous constatons que les crédits de fonctionnement ne sont pas utilisés en totalité (report 2021/2022 vers l'investissement : 225 k€)

En 2020, le recensement et le diagnostic des ouvrages d'arts des 32 communes a été réalisé et sera financé comme suit :

- Sur 19 communes via le Programme National PONTS piloté par le CEREMA,
- Sur 13 communes via le budget communautaire.

A l'issue de la réception des rapports, de nombreux travaux d'entretien pourront être nécessaires.

▪ Rivières

Pour 2022, un produit de 475 000 € est prévu pour la taxe GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations).

Ce produit sera reversé aux Syndicats de rivières auxquels la Communauté de Communes adhère pour mettre en œuvre cette compétence.

A compter de 2022, la Communauté de Communes adhère à un nouveau syndicat : Etablissement Public Territorial de Bassin Saône Doubs).

Pôle jeunesse et services

▪ Petite enfance

Les bâtiments :

- Rénovation de peinture dans les crèches de Porte des Pierres Dorées, Anse, Légny, Pommiers, St Vérand,
- Mise en conformité (vitrophanie Les Chères, portes automatiques et poste de relevage à Lucenay, vidéophone à Pommiers, rampe escalier jardin passerelle de Chatillon...),
- Réparation des dalles souples extérieures crèche de Lozanne,
- Remplacement d'électroménagers,
- Amélioration acoustique crèche de Porte des Pierres Dorées.

Deux chantiers importants vont encore marquer l'exercice 2022 : la construction d'une nouvelle structure sur Anse, d'une capacité d'accueil de 40 places, et de celle de Chazay conçue autour de 35 places d'accueil. Ces deux structures devraient ouvrir leurs portes en 2023.

Le fonctionnement :

La Convention Territoriale Globale (CTG) co-signée avec la Caisse d'Allocations Familiales, principal financeur de nos politiques enfance-jeunesse, induit des évolutions notables :

- Evolution du rôle des Relais d'Assistantes Maternelles qui deviennent des Relais Petite Enfance,
- Arrêt du financement des Jardins Passerelle par la CAF,

- Arrêt du financement des postes de coordinatrices au 1^{er} janvier 2024 et modification des postes vers des profils de chargé de coopération territoriale en lien avec la CTG soutenus financièrement par la CAF,
- Impact de la crise sanitaire sur nos équipes de professionnelles,
- Augmentation et/ou réorganisation de l'offre actuelle pour pallier aux demandes d'accueil en forte progression depuis l'année dernière.

Une réflexion s'est donc engagée au niveau des élus, qui sera partagée avec le Conseil Communautaire, au cours de cette année pour accompagner ces évolutions et répondre aux nouveaux besoins de nos habitants tant sur l'offre d'accueil, que sur la prise en compte des situations familiales et sociales de nos nouveaux concitoyens.

Enfin, le Conseil Local de la Parentalité des Pierres Dorées, qu'anime notre collectivité, reste un lieu précieux d'échanges avec tous les intervenants institutionnels et associatifs de notre territoire, et il coorganiserait en avril-mai 2022 ses premières Semaines de la Parentalité impliquant toutes nos structures petite enfance et enfance-jeunesse.

▪ Enfance

L'urbanisation exponentielle sur le territoire intercommunal avec des perspectives importantes de nouvelles constructions annoncent encore une montée en puissance de la population.

Le profil des nouvelles familles reste très majoritairement composé de doubles actifs et/ou de personnes isolées, d'où un fort besoin d'accompagnement pour l'accueil de leurs enfants que ne reflètent pas forcément ces 2 années de pandémie qui ont légèrement influé sur la fréquentation des accueils de loisirs.

La demande reste néanmoins réelle malgré les efforts entrepris par la CCBPD depuis quelques années. Et notre offre reste sous-développée sur certains secteurs, notamment pour l'accueil périscolaire des mercredis, et sur certaines périodes de vacances scolaires. Un recensement des gestionnaires privés pouvant compléter notre offre est envisagé.

Nos centres sont gérés par des responsables investis et réactifs qu'il faut soutenir pour faire face aux difficultés de recrutement des personnels d'animation et des postes de direction qu'accroît la crise sanitaire actuelle.

Pour tenter de répondre à cette problématique, il est décidé de mettre en place une offre de formation du diplôme BAFA (Brevet Aptitude Fonctions Animateur) et un travail collaboratif avec une maison familiale et rurale pour l'accueil de stagiaires préparant les diplômes professionnels d'animation. Ce qui imposera que nous ayons une réflexion collective pour nous appuyer sur ces compétences, dans le cadre de contrats d'apprentissage par exemple, et pour continuer à accompagner nos agents qualifiés dans leurs évolutions professionnelles au sein de notre collectivité.

Par ailleurs, un ajustement de la grille tarifaire pourra éventuellement être effectué sur l'année scolaire 2022-23 afin de respecter le taux de reste à charge conformément aux décisions de la collectivité.

Notre objectif est de toujours mieux répondre aux exigences contractuelles co-signées avec la CAF, principal financeur, dans le cadre de notre Convention Territoriale Globale et d'assurer pour les familles

une offre d'accueil depuis la petite-enfance jusqu'à la jeunesse qui porte les mêmes valeurs d'exigence et de professionnalisme.

Des ateliers de travail vont aussi être instaurés au cours du mandat afin de permettre de développer des actions communes autour de la parentalité, du développement durable, de l'accueil d'enfants porteurs de handicap...

▪ Jeunesse

Nouvel axe qui prend de l'ampleur sur ce mandat avec la concrétisation des actions jeunesse et une coanimation avec notre centre social Cap Génération.

- Mise en place des points Information Jeunesse,
- Création d'un Conseil Intercommunal des Jeunes qui porte son 1^{er} évènement en 2022 avec l'organisation d'un Rallye Vélos pour mettre en valeur la mobilité sur notre territoire,
- Organisation en totale partenariat avec la Commission Développement Economique d'évènements permettant de réunir sur un même lieu, Jeunes et Entreprises du territoire.

▪ Social

Initiée lors du précédent mandat, la commission sociale prend de l'ampleur sur ce mandat avec les objectifs co-signés avec la CAF dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

L'arrivée de nouvelles populations, notamment en lien avec la construction importante de logements sociaux, fait naître des besoins peu rencontrés sur nos communes et qui doivent être accompagnés aux côtés de nos élus pour permettre la meilleure intégration possible de ces nouveaux habitants. La réflexion de la commission porte sur un accompagnement territorial au travers de points itinérants d'informations et de services facilitant l'accès aux droits pour nos habitants. Cette action est étudiée avec le soutien de partenaires tels que le centre social Cap Générations ou l'UDAF du Rhône (Union Départementale des Associations Familiales).

Par ailleurs, la mutualisation d'un outil facilitant la mise en relation bénévole entre personnes à faible mobilité ou âgées, et des habitants de leur commune ou à proximité, est en cours de réflexion et devrait se déployer sur l'année 2022.

Pôle environnement et habitat

▪ PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial – CRTE : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

L'intervention communautaire comprend pour l'année 2022, sur le volet PCAET-CRTE, la mise en place d'actions ciblées, à savoir :

1. Volet Biodiversité

Projet du « Marathon de la biodiversité », cofinancé par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Région AURA et la CCBPD, en vue de planter/restaurer 32 km de haies et créer/restaurer 32 mares. La phase diagnostic a été réalisée et une phase de recherche de porteurs de projets et de travaux démarre pour s'étaler sur 3 ans.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une action prioritaire de préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et de la restauration des corridors écologiques. C'est une action conjointe avec la thématique agricole.

Le budget global du « Marathon de la biodiversité » pour les années 2022-2024 est estimé à 732 415 €. Le total des recettes est estimé à 586 238 € pour un reste à charge de la CCBPD estimé à 146 177 €.

	2022	2023	2024	Total
Dépenses	286 985 €	222 715 €	222 715 €	732 415 €
Recettes	227 681 €	179 279 €	179 279 €	586 238 €
Reste à charge	59 304 €	43 437 €	43 437 €	146 177 €

2. Rénovation énergétique dans les bâtiments publics

L'AMI SEQUOIA (Appel à Manifestation d'Intérêt Soutien aux Elus (locaux) : Qualitatif, Organisé, Intelligent et Ambitieux est un financement qui vise à soutenir les collectivités dans leurs démarches de réduction de la consommation d'énergie de leurs bâtiments publics. Il est disponible pendant 2 ans (2021 et 2022) et permet :

A) La réalisation de diagnostics de performance énergétique

- Aide aux communes pour la réalisation de diagnostics de performance énergétique des bâtiments communaux (environ 100) en vue de permettre l'engagement par les communes de travaux de rénovations énergétiques. Le coût unitaire d'un diagnostic est estimé à 2000 € TTC. La CCBPD prévoit de prendre en charge une partie du coût de ces diagnostics de sorte que le coût restant à charge des communes soit de 400 € / bâtiment.
- Réalisation de diagnostics de performance énergétique pour 13 bâtiments communautaires. Coût : 26 000 €.

Une subvention à hauteur de 60 000 € est attendue. Le coût de ce dispositif pour les 113 diagnostics pour la Communauté de Communes serait alors estimé à 126 000 €

B) Le suivi des consommations d'énergie dans des bâtiments publics

- Proposition aux communes d'un outil de suivi des consommations de leurs bâtiments :
 - Mise à disposition d'un logiciel (plateforme Advizéo)
 - Installation d'objets connectés (mesures et envois automatiques vers la plateforme)

- Mise à disposition de conseils et d'accompagnements (pour l'installation et pour l'analyse des résultats), en vue d'identifier des actions simples et peu onéreuses pour faire des économies d'énergie.

La CCBPD assure, pour le compte des communes, les démarches d'adhésion à la plateforme, d'achat d'objets connectés et de mise à disposition d'économies de flux. Elle sollicite les subventions et conventionne avec les communes pour le reversement des frais restant à charge.

- Utilisation de cet outil pour le suivi des consommations de 13 bâtiments intercommunaux : 20 000 € (9 000 € en investissement la première année et 11 000 € en fonctionnement annuel)

3. Accompagnement des collectivités et des entreprises dans leurs projets de rénovation énergétique et de développement des énergies renouvelables

Conseils et subventions pour la rénovation énergétique	Convention Alte 69	Convention SOLIHA	Total
Conseils aux particuliers (accueil téléphonique, permanences, conseil renforcé)	63 122 €	43 975 €	107 097 €
Accompagnement technique et territorial des professionnels et des collectivités	21 000 €	/	21 000 €
Total conventions Altes 69 et SOLIHA	84 122 €	43 975 €	128 097 €
Subventions pour des travaux d'économie d'énergie et d'adaptabilité	68 000 €	65 025 €	133 025 €

4. Actions diverses

Il est proposé d'inscrire :

- Une enveloppe de 30 000 € en prévision de la nécessité de réalisation d'éventuelles études, telle l'étude pour nous accompagner dans la démarche Territoire à Energie Positive (TEPOS). Cette démarche est inscrite dans le PCAET- CRTE.
- Une enveloppe de 15 000 € pour accompagner d'éventuels porteurs de projets qui rentreraient dans le cadre d'une orientation CRTE, comme par exemple des actions innovantes en termes de préservation de la biodiversité.

▪ Déchets

Les principaux postes de dépenses de fonctionnement :

Contrats :

Le contrat déchetteries sera renouvelé en octobre, et on prévoit une augmentation à partir de novembre 2022.

Déchetteries :

- Janvier à octobre : 851 528 €

- Novembre à décembre : 170 000 €

Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) des encombrants estimée à 191 400 €

Collecte : Ordures ménagères : 953 771 € - Emballages légers : 521 863 €

Traitement des déchets :

- Ordures ménagères : 1 294 700 €
- Emballages légers : 476 982 €
- Verts/Inertes/Plâtres : 261 432 €

Points d'apports volontaires (collecte et traitement) verres : 125 529 € - papiers : 66 486 €

Rémunération des agents

Renforcement du service (agent déchetterie + ingénieur + assistante ordures ménagères) : 148 690 €

Amortissements antérieurs :

- Achats des bacs et des colonnes + Travaux : 150 760 €
- Amortissements liés aux travaux et équipements de l'année : 65 700 €

Autres frais divers : 170 500 € (Communication, petits matériels, entretien, maintenance, etc...)

Total dépenses de fonctionnement 5 449 342 €.

Les principaux postes de recettes de fonctionnement :

• **Reversement SYTRAIVAL :**

- Compensation des distances sur les ordures ménagères : 65 000 €
- Citeo : T1 à T4 (Forfait collecte) : 550 000 €
- Citeo : S1 + S2 (Vente matériaux) : 150 000 €

• **Valorisation :**

- Déchets des déchetteries : 105 000 €
- Papiers et verres : 95 000 €
- Autres valorisations : 54 524 €

• **Redevance spéciale** des déchets des entreprises : 150 000 €

• **Recettes déchetterie** : 58 000 €

• **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** : Produit 2021 : 3 931 573 €
Revalorisation des bases : 4,48% soit un produit 2022 : 4 108 000 €

Total des recettes de fonctionnement : 5 335 524 €

Le taux de TEOM peut donc rester inchangé, le reliquat de TEOM 2021 couvrant le léger déficit 2022.

Les dépenses d'investissement :

Equipement des déchetteries et mise en conformité, remplacement de colonnes, composteurs partagés : 404 000 €

▪ **Agriculture**

La politique agricole, corridors écologiques et espaces naturels 2022 :

Poursuite des actions engagées en 2021 :

- Participation communautaire au Plan Beaujolais aux côtés de la Région et du Département,
- Participation à la lutte contre le frelon asiatique : convention 2022,
- Orientations des porteurs de projets en installation agricole,
- Participation au projet entreprendre pour apprendre (économie agricole),
- Amélioration de la communication, en lien avec les instances professionnelles, sur l'activité agricole pour une meilleure cohabitation avec les habitants,
- Animation du SIG agricole pour le renseignement du parcellaire agricole,
- Suivi de la deuxième phase du programme haies champêtres (action environnement financée en 2021),
- Approche de la problématique du logement des salariés agricoles.

Nouvelles actions proposées :

- Création d'un poste à temps plein,
- Participation aux systèmes de défense anti grêle des cultures et infrastructures (projet ARELFA et CELERIS),
- Lancement du Plan Alimentaire Territorial communautaire,
- Foncier :
 - Amélioration de la mise à jour des données communales sur le SIG agricole et création d'une couche supplémentaire sur l'environnement (Espaces Naturels Sensibles ENS et corridors écologiques) en appui avec les référents communaux et avec embauche d'un vacataire ou stagiaire pour effectuer ce travail.
 - Renforcement de notre politique prospective d'accueil des porteurs de projets agricoles sur le territoire, si besoin prise en charge du défrichage des terrains en soutien aux projets,
 - Reconquête des friches, sur certains secteurs, par incitation des propriétaires au reboisement en lien avec la filière bois et la politique forestière du SMB (Syndicat Mixte du Beaujolais),
 - Démarrage du programme de mutualisation des logements des salariés agricoles (saisonniers et permanents) en lien avec graine d'emploi et la chambre d'agriculture,
 - Participation au travail sur le renouvellement des générations pour les exploitations agricoles en lien avec les instances professionnelles et la chambre d'agriculture.
- Environnement :
 - Participation aux actions de réductions d'intrants phytosanitaires et aux changements de méthodes culturales agricoles en lien avec les organisations professionnelles,
 - Réflexions sur la mise en place de cultures dans le but de la production de Bio gaz (Méthanisation),
 - Animation en lien avec le Département des ENS (Espace Naturels Sensibles) du territoire communautaire.

Le tout pour une inscription budgétaire sollicitée de 115 000 € en dépenses de fonctionnement.

▪ **Habitat**

Mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat (PLH)

La majorité des actions inscrites au PLH figurent aussi au PCAET (et ont déjà été présentées). Les actions proposées au PLH hors PCAET sont les suivantes :

	Conseil aux communes sur la gestion de la problématique des logement vacants	1 250 €
Actions hors PCAET	Création d'un observatoire de l'habitat	10 000 €
	Actions diverses <i>pour le logement (ex : renforcement de l'accessibilité au logement pour des jeunes sur le territoire...)</i>	5 400 €

▪ Urbanisme – Système d'Information Géographique (SIG)

Service mutualisé Autorisation Droit du Sol (ADS)

La CCBPD a mis à disposition des communes du territoire depuis le printemps 2015, un service mutualisé en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme. Celui-ci se charge alors d'instruire le dossier au regard des réglementations en vigueur, de consulter l'ensemble des gestionnaires de réseaux, de préparer les courriers de demandes de pièces complémentaires/notifications de délai, et enfin de proposer un arrêté juridiquement motivé. Pour rappel, il s'agit d'un service proposé à l'ensemble des communes qui le souhaitent. Le maire reste le décisionnaire.

Sur l'année 2021, c'est près de 270 dossiers qui ont pu être traités : 11 certificats d'urbanisme, 90 déclarations préalable, 145 permis de construire, et autres autorisations d'urbanisme.

En plus de l'instruction, ce service mutualisé a pour mission d'émettre des avis concernant les différentes procédures de révision, modification de PLU. Il suit également la mise en révision du SCoT Beaujolais et met en place des permanences (à l'attention des mairies) permettant l'étude d'avant-projets pour des opérations de grande ampleur.

Depuis le 1er janvier 2022, l'ensemble des autorisations d'urbanisme peuvent s'instruire de manière dématérialisée (pour les communes de plus de 3500 habitants), mais les pétitionnaires peuvent également de leur côté déposer numériquement leur demande. C'est un nouveau défi pour le service, qui met à disposition des communes les logiciels adéquats, et reste aussi un soutien à celles-ci pour la prise en main.

SIG

Poursuite de l'évolution du SIG avec notamment l'intégration des éléments suivants :

- Points d'apports volontaires,
- Ouvrages d'Art,
- Zonage ABF.

Maintenance des données et modification des PLU à intégrer également à terme.

▪ Gens du voyage

L'occupation permanente de l'Aire de grand passage de ANSE a pour conséquence l'augmentation des consommations de fluides.

En 2022, les travaux envisagés sont :

- Mise en conformité électrique (poste TGBT, armoires électriques...),
- Réparation de la clôture.

Pôle rayonnement du territoire

▪ Tourisme :

4ème année de collaboration entre l'Office de Tourisme du Beaujolais et la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône, les Communautés de Communes Saône Beaujolais et Beaujolais Pierres Dorées.

L'Office de Tourisme du Beaujolais a élu un nouveau président, Jean-Claude LAVOREL, entrepreneur du territoire.

Ce changement de présidence ne change pas les contributions financières et les modalités de versements des Communautés pour l'année 2022.

La participation de la CCBPD demeure à 3 €/habitant, et il s'ajoute le reversement de la taxe de séjour de l'année N-1 ainsi que la maintenance du logiciel, soit un total de 235 669 €.

Le produit de la taxe de séjour, après avoir connu une diminution en raison de la crise sanitaire, devrait revenir à son niveau antérieur.

▪ Culture – Pays d'Art et d'Histoire (PAH)

Ce label, mis en œuvre par la Communauté d'Agglomération de Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS), la Ville de Villefranche et la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD), suit son cours. Ses actions sont en partie financées par le Ministère de la Culture et de la Communication.

La CAVBS a été désignée porteur de projet.

Une équipe, placée à la Maison du Patrimoine, a été transformée et a modifié les coûts. Un poste de service civique a été mis en place courant 2021.

La convention doit être renouvelée en 2022.

Pour 2022, le coût prévisionnel des actions (après déduction des subventions) est le suivant :

- Ressources humaines : 45.850 €
- Actions (fonctionnement) : 16.800 €
- Actions (investissement) : 3.500 €

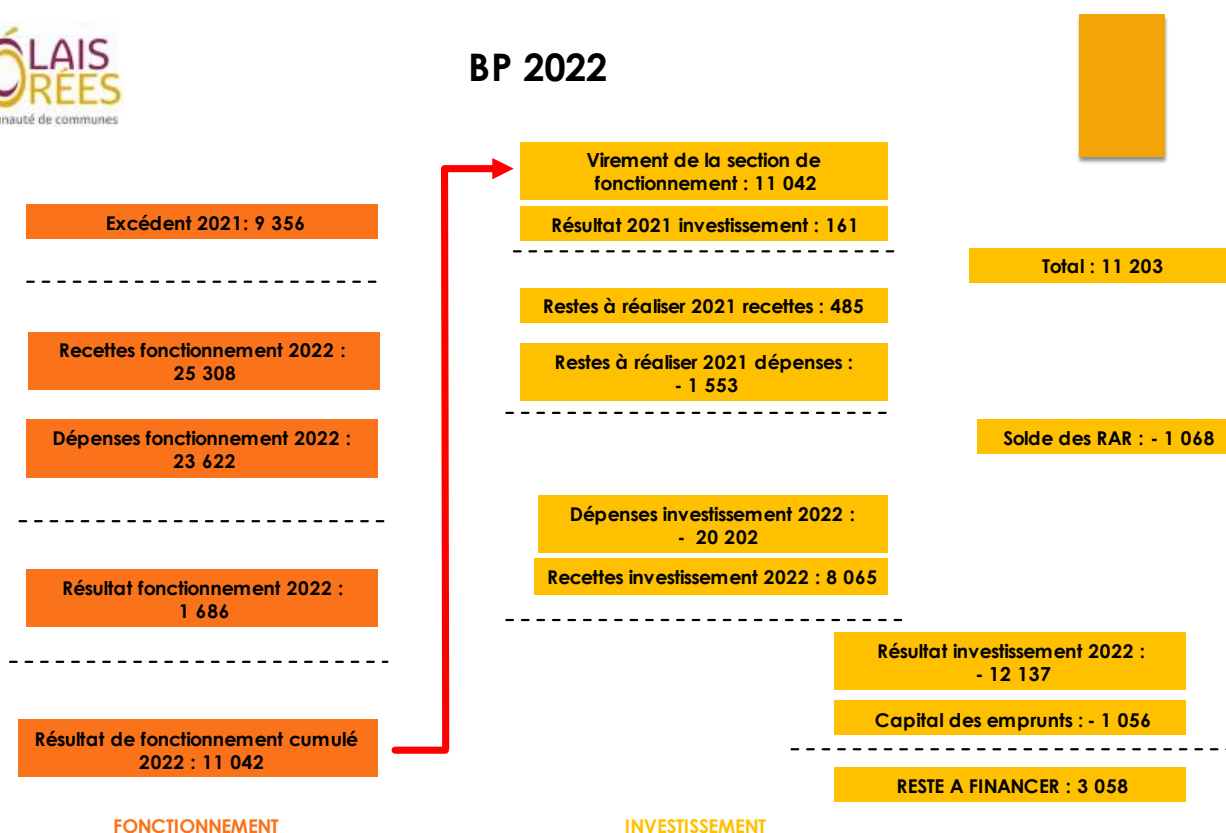
▪ Communication

En 2022, le site internet de la Communauté de communes devrait être totalement refondu pour le rendre plus fonctionnel et plus attractif. Les autres actions de communications sont pérennisées.

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2022

A ce stade de la préparation budgétaire, le budget primitif 2022 prévisionnel affiche un besoin de financement de 3,058 M€.

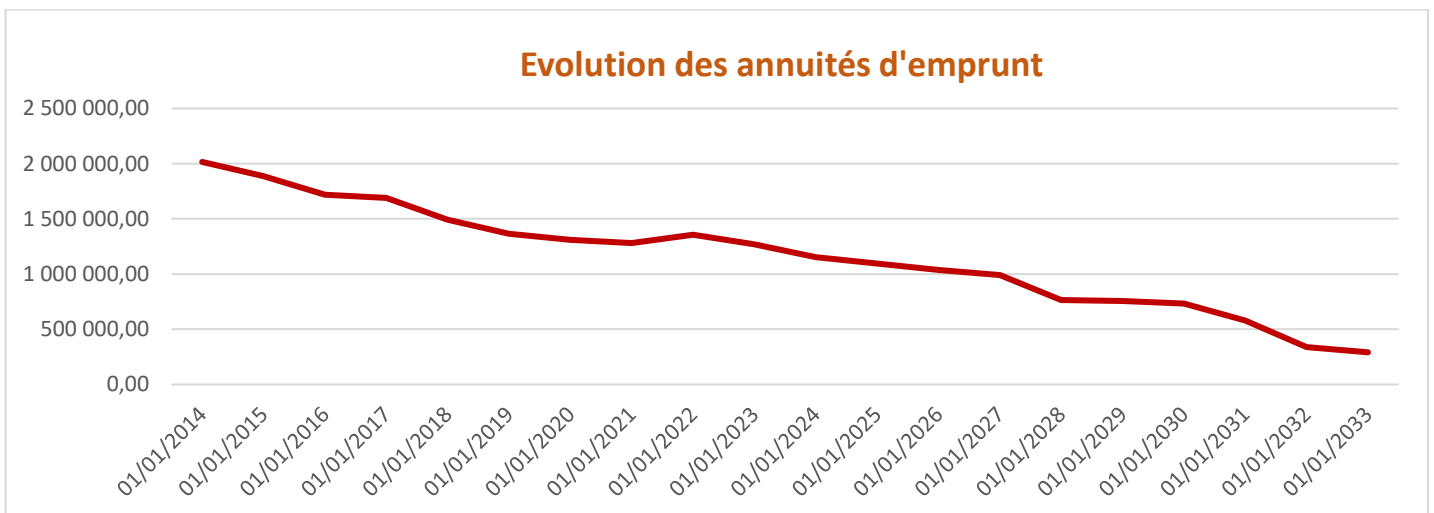
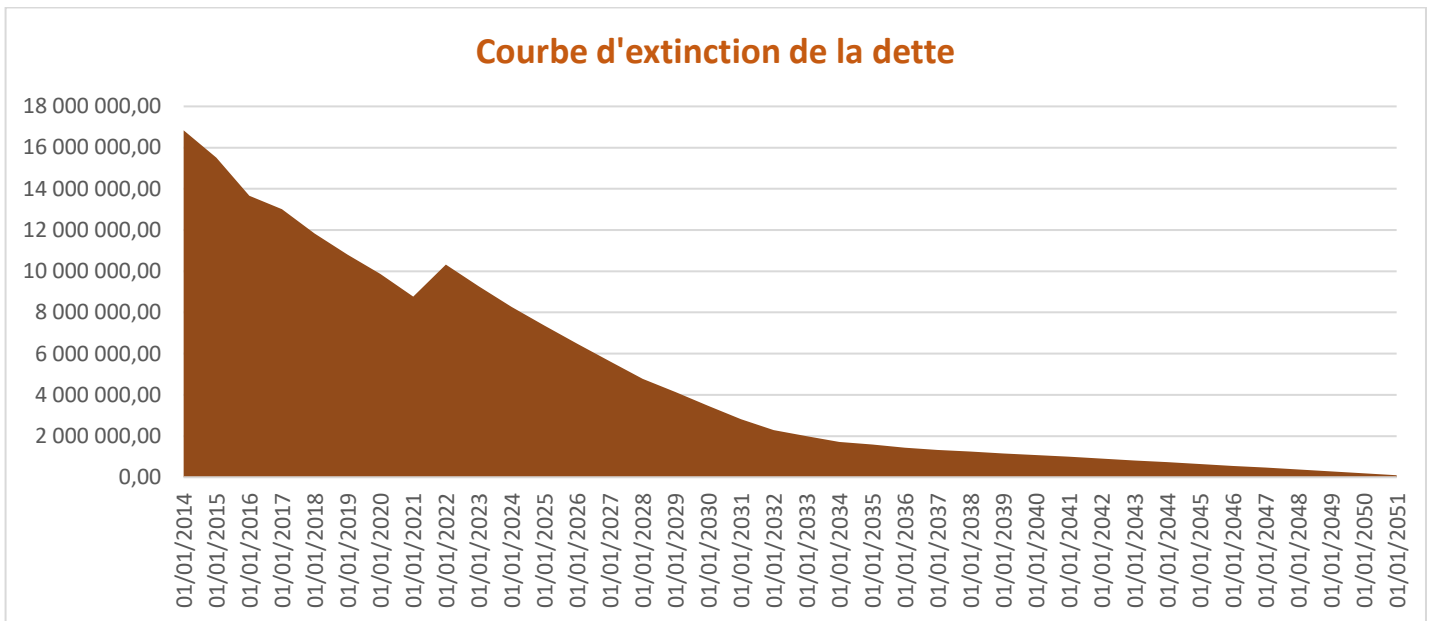
En milliers d'Euros



LA DETTE

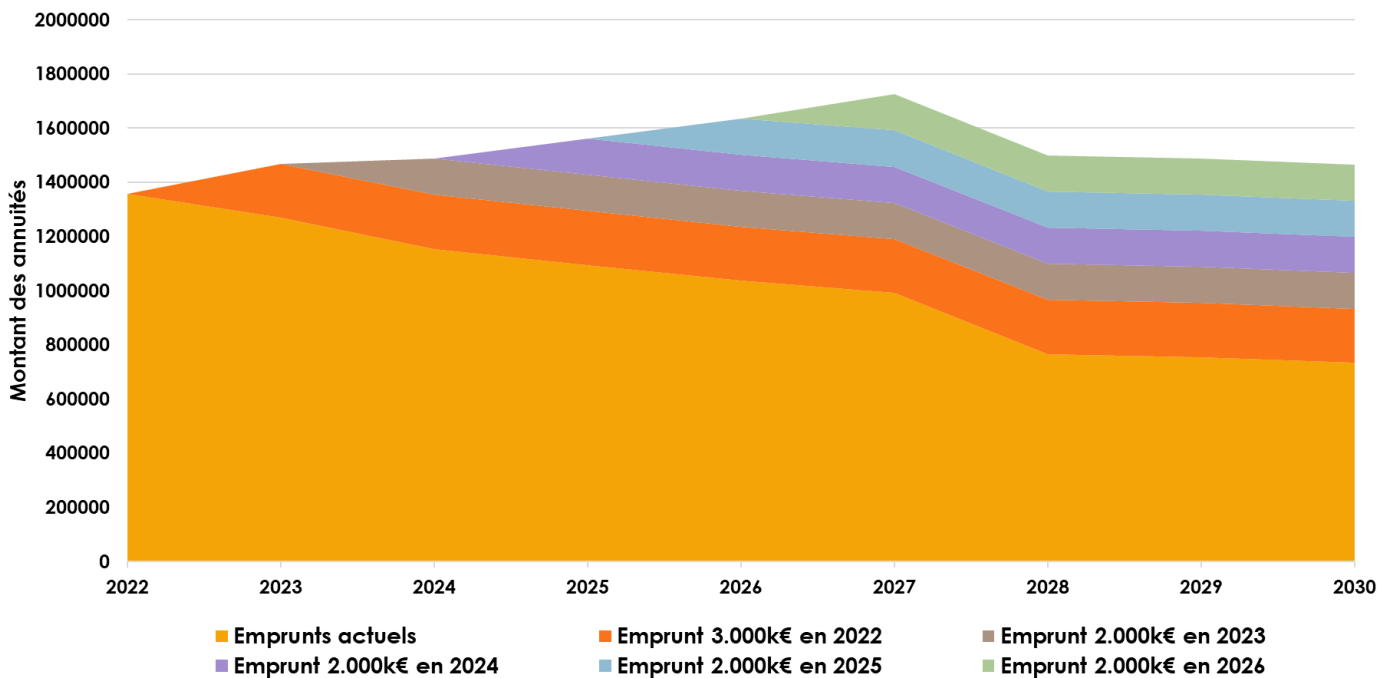
Depuis 2014 jusqu'à 2021, la Communauté de Communes s'est fortement désendettée. En 2014, le capital restant dû atteignait 16 839 M€ avec une annuité de 2 015 M€ et fin 2020, son montant s'élevait 9 866 M€ avec une annuité de 1 310 M€.

En 2021, la Communauté de communes a emprunté 2,5 M€ pour le financement des travaux de l'Espace Pierres Folles. En 2022, le montant de l'annuité s'élèvera à 1 356 M€ (dont 300 M€ en intérêts et 1 056 M€ en capital) soit 24,94 € par habitant.



En maintenant l'objectif de ne pas dépasser le montant d'annuité de 2014, le potentiel d'endettement peut se présenter comme suit.

Potentiel d'endettement



LES CHARGES DE PERSONNEL

A la fin de l'année 2021, la collectivité comprend 108 emplois permanents dont 99 sont pourvus (74 sont pourvus par des fonctionnaires, 23 par des contractuels et 2 en CDI) ; Ces emplois sont répartis à 17 % en catégorie A, 10 % en catégorie B et 72 % en catégorie C.

7 postes permanents (outre 2 emplois fonctionnels) sont donc vacants au 31/12/2021.

La Collectivité compte également environ 160 postes de contractuels (emplois non permanents et remplaçants articles 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984), essentiellement composés d'animateurs ALSH à temps non complet : 100 agents pour les mercredis, 60 pour les petites vacances scolaires.

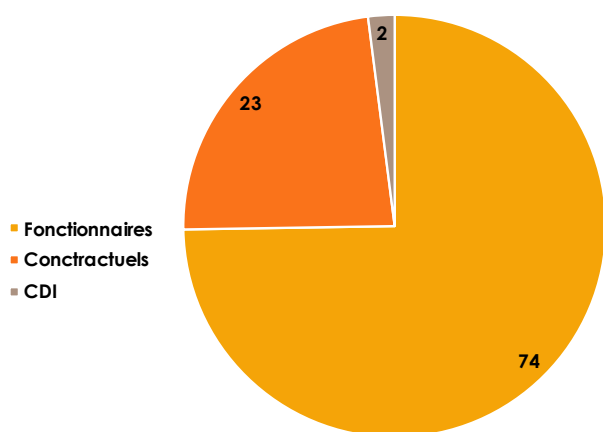
La Communauté de Communes fait également appel à des agents vacataires pour des interventions ponctuelles et non régulières auprès des Centres de Loisirs : environ 50 vacataires pour les mercredis, 70 pour les petites vacances scolaires, et 170 pour les vacances d'été.

Enfin, 3 médecins assurent pour le compte de la CCBPD des vacations dans les crèches en régie directe.

RESSOURCES HUMAINES

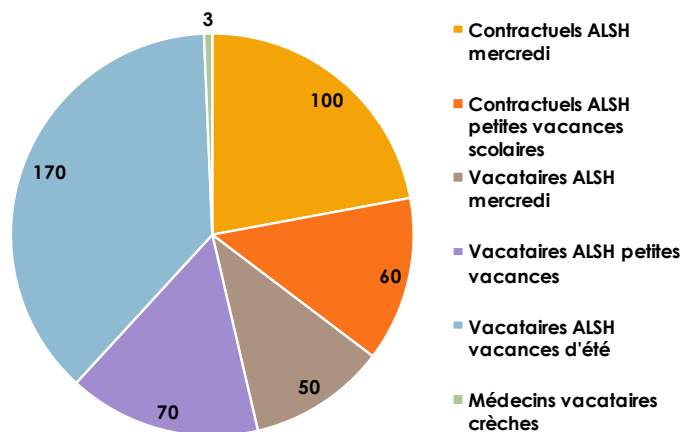


108 emplois permanents dont 99 pourvus



Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
17 %	10 %	72 %

453 emplois non permanents



Evolution des emplois permanents

Au cours de l'année 2021, les effectifs pourvus sur les postes permanents ont évolués avec des recrutements suite à des créations de postes : assistantes ressources humaines à temps complet notamment. Un agent des services techniques a été nommé stagiaire (entretien des bâtiments).

Dans le courant de l'année 2021, la Collectivité a enregistré 2 départs de titulaires en mutation/détachement, ainsi que la démission d'un agent contractuel au service développement durable et le non renouvellement de contrat au service de l'accueil. Les remplacements sur ces postes ont été effectués de manière différée, le temps que la procédure de recrutement puisse aboutir (décalage d'environ 3 à 5 mois).

En matière de perspectives, des évolutions de personnels sont à prévoir pour 2022 pour les raisons suivantes :

- **Départs à remplacer** : Technicien aménagement de l'espace, Responsable ressources humaines, Gestionnaire ressources humaines, Directrice ALSH Anse, Coordinatrice adjointe ALSH (disponibilité), Responsable déchets.
- **Créations / réorganisations de postes** : Création d'un second poste technicien voirie, Création du poste chargé de mission mobilité et agriculture, création d'un poste technicien biodiversité et Plan Alimentation Territorial, création d'un poste assistant déchets et développement durable.
- **Glissement vieillesse technicité (GVT)** ;

- **Réforme de la filière médico-sociale** (passage en catégorie B des Auxiliaires de Puériculture, reclassement des Puéricultrices territoriales), modification des échelles de catégorie C en lien avec les augmentations du SMIC et autres décisions gouvernementales,

Evolution des dépenses de personnel

La progression des dépenses de personnel est due à plusieurs facteurs :

- La réorganisation et le renfort de personnel de certains services liés à l'évolution des besoins de la Collectivité et notamment la prise de compétence Mobilité.
- Les évolutions de réglementation : évolution de statuts, charges patronales, PPCR...
- Le glissement vieillesse technicité lié aux carrières des agents,

	BP 2020	BP 2021	BP 2022
Dépenses de personnel	4 621 900	4 919 826	5 175 310
Variation		+6.45 %	+5.19 %

Avantages en nature

Les avantages en nature sont de deux natures :

- Logement,
- Véhicule.

Les avantages en nature logement concernent 3 agents (3 logements pour nécessité absolue de service : Domaine des communes, Gymnase de Chatillon et Déchetterie de Theizé) et l'avantage en nature « véhicule de fonction » concerne 1 agent.

Les montants de ces avantages sont calculés sur les barèmes annuels de l'Urssaf.